

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 29 avril 2025

Date de convocation : 22 avril 2025  
Date d'affichage : 22 avril 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Peypin-d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Catherine SERRA donne procuration à Jean-Louis ROBERT,  
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,  
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,  
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL,  
Anne-Marie DAUPHIN donne procuration à Philippe EGG,  
Nathalie LEBOUC donne procuration à Alain GOUIRAND,  
Romain BRETTE donne procuration à Jean-Luc BOREL,  
Franck LAROCHE donne procuration à Joëlle RICHAUD

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Emma LEON, Emilie BASTIE, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Karine MOURET est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-045**

**Abrogation de la délibération n°2025-016 portant sur le projet d'acquisition du camping « Les Chênes Verts », parcelles cadastrées AK133 à AK139 sises Les Figuières à Cabrières-D'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Barronnes à Sannes ainsi que le fonds de commerce**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L5211-1 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L210-1, L211-1, L213-1 et suivants, L300-1, L321-1, R321-1 et R213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-016 du 3 avril 2025 portant sur le projet d'acquisition du camping « Les Chênes Verts », parcelles cadastrées AK133 à AK139 sises Les Figuières à Cabrières-D'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Barronnes à Sannes ainsi que le fonds de commerce,

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Par délibération du Conseil communautaire du 3 avril 2025, le Conseil communautaire a validé par principe le projet d'acquisition du camping Les Chênes Verts, sur les parcelles AK133, AK134, AK135, AK136, AK137, AK138, AK139 sises Les Figuières à Cabrières-d'Aigues et parcelle cadastrée B206 sise Les Baronnes à Sannes ainsi que son fonds de commerce.

Le déroulement de la procédure de vote à bulletin secret ayant été entachée d'irrégularité, il est proposé au Conseil communautaire d'abroger la délibération de principe n°2025-016 du 03 avril 2025.

Le Conseil communautaire ouï cet exposé, et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2025-016 du 3 avril 2025,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Karine MOURET

Le Président,  
Robert TCHOBDRNOVITCH

